

Montréal, le 27 octobre 2016

**Par messenger**

Monsieur Marc Boucher  
Président d'Hydro-Québec TransÉnergie  
Hydro-Québec  
75, boul. René-Lévesque Ouest – 4e étage  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Désignation du coordonnateur de la fiabilité – réseau de transport  
d'électricité**

---

Monsieur le président,

Le 31 août 2011, la Régie de l'énergie (la Régie) désignait, dans le cadre du dossier R-3771-2011<sup>1</sup>, la direction Contrôle des mouvements d'énergie d'Hydro-Québec TransÉnergie (le Transporteur) comme coordonnateur de la fiabilité au Québec (le Coordonnateur).

Dans le cadre de l'étude du rapport annuel 2015 sur l'application du Code de conduite du Coordonnateur, ce dernier indiquait, en réponse à une demande de la Régie, que la direction – Normes de fiabilité et conformité réglementaire fait désormais partie de la direction principale – Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation du réseau, créée le 9 mai 2016.

Par la présente, la Régie rappelle au Transporteur qu'il doit présenter à la Régie une demande visant à modifier la désignation du coordonnateur de la fiabilité au Québec, en application de l'article 85.5 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* (la Loi).

La Régie demande donc au Transporteur de déposer une telle demande d'ici le 30 novembre 2016.

---

<sup>1</sup> Décision D-2011-132.

Veillez agréer, Monsieur le président, l'expression de nos sentiments distingués.



Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml

c.c. (par courriel)

M. Stéphane Verret  
Directeur - Commercialisation et affaires réglementaires  
TransÉnergie